

Décision du Président n°2024-12-243  
Objet : Convention d'occupation précaire - OLLAVIE – Bureau n°5 –  
2 rue Capitaine Henri Mauduit 22500 PAIMPOL

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la délibération n°DEL2024-06-154 du 25 juin 2024, portant sur l'actualisation des tarifs de l'immobilier d'entreprises ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant le projet de convention d'occupation précaire annexé aux présentes ;

**DECIDE**

Article 1 : de signer une convention d'occupation précaire avec l'établissement « OLLAVIE » pour le bureau n°5, sis 2 rue Capitaine Henri Mauduit 22500 PAIMPOL, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de 3 ans, moyennant une redevance mensuelle de 105 € HT/ m<sup>2</sup>/ an, et un montant de charges de 58,85 € HT/m<sup>2</sup> /an ;

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 05/12/2024

Le Président  
Vincent LE MEAUX

The image shows a handwritten signature in black ink that loops around the text 'Le Président Vincent LE MEAUX'. To the right of the signature is the official circular seal of Guingamp-Paimpol Agglomération. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'Guingamp-Paimpol Agglomération' and two small stars at the bottom.